

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE

79/514 du 20/09/79 *flg*  
DECRET N°                      /MJT.DGTF/DFP 2103-4  
portant reclassement et nomination  
de Monsieur MAYASSI Bernard,  
Assistant des Services de l'Informa-  
tion, 3e échelon.

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :  
D.B.

DCF

Vu l'acte de 1979  
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3.02.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21.06.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/130/MF du 9.05.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 59/23 du 30.01.1959 fixant les modalités  
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République  
Populaire du Congo ;

Vu le décret 62/195/FP du 5.07.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret 62/197/FP du 5.07.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.02.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/198/FP du 5.07.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégories A

Vu le décret n° 75/338 du 19.07.1975 fixant le statut  
commun des cadres des catégories A.B.C. et D. des services de l'In-  
formation ;

Vu le décret n° 75/488 du 14.11.75 portant organisation  
des stages effectués par les fonctionnaires et agents contractuels  
de l'Etat ;

Vu le décret 67/50 du 24.02.67 règlementant la prise d'ef-  
fet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomina-  
tions, intégrations, reclassement, reconstitutions de carrière, no-  
tamment en son article 1er ;

Vu le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.07.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.04.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4.04.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu les arrêtés n° - 4206/MTPSI.DGT.DCGPCE du 8.07.75

- 1964/MJT.DGT.DCGPCE du 28.03.77

- 4852 MJT.SGFPT.DFP du 5.06.78 ;

Vu la lettre n° 463/78/DA/SP/RTC du 19.12.78 de Monsieur  
le Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Congolaise ;

Vu la lettre n° 457/PM/CG.SGG. du 26.12.79 ;

.../

DECRETE :

ARTICLE 1er:- En application des dispositions de l'article 7 (alinéa 1°) du décret n° 75.338 du 19.7.75 susvisé, Monsieur MAYASSI Bernard, Assistant de 3° échelon, indice 490 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services de l'Information en service à Brazzaville, titulaire d'une Licence ES Lettres option Techniques Information et Communication, délivrée par l'Université de Bordeaux III, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I (Information et Programme) et nommé ADMINISTRATEUR des Services de l'Information 1° échelon indice 790 ACC= néant.

ARTICLE 2:-Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24.11.78, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 Septembre 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information  
des Postes et Télécommunications,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

~~Capitaine Florent N T S I B A .-~~

Le Ministre du Travail et de  
la Justice,

- Henri L O P E S' :-

- Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MININFO.	2
RTC.	2
SGCM/BC	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3